

## Commune de SAINT-VICTOR

### Séance du 9 décembre 2023

Le samedi neuf décembre deux mil vingt-trois à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

**Présents** : Alain MESBAH-SAVEL, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX.

**Absents excusés** : Agnès ORÈVE pouvoir à Catherine GAUTHIER.

**Absents** :  
Tanguy ANTRESSANGLE, Jessica MOTTIN, Daniel SAPET, et Axel CABLÉ.

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

Nombre de suffrages  
Exprimés :

Pour :

Contre :

Abstentions :

**Objet : Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de l'unité eau et assainissement d'Arche Agglo**

Monsieur Patrick MARGAND a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre acte du rapport annuel 2022 de l'unité eau et assainissement d'Arche Agglo.

En effet, ARCHE Agglo est compétente en matière d'Eau Potable, Assainissement collectif, Assainissement non collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines depuis le 01/01/2020 et doit, à ce titre, assurer l'exploitation des réseaux et ouvrages créés pour ces compétences (mise à disposition des biens).

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau et de l'assainissement est un document obligatoire (cf. articles L2224-7 et -8 du C.G.C.T.) dans lequel doit figurer les indicateurs techniques et financiers du service.

Ce R.P.Q.S. 2022 retrace en particulier l'organisation mise en place au sein d'ARCHE Agglo, suite au transfert des compétences Eau et Assainissement, d'une part pour le fonctionnement du service, d'autre part pour sa Gouvernance.

On y trouve également les premières activités de l'Unité Eau et Assainissement, ainsi que les données budgétaires de l'exercice.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que ce document a été approuvé par lors du Conseil d'agglomération en date du 18 octobre 2023.

PREND ACTE du Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de l'unité eau et assainissement d'Arche Agglo.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire

Patrick MARGAND



Le Maire,

Alain MESBAH-SAVEL

